

**Steven VANACKERE**

**Vice-Premier Ministre et Ministre de la Fonction  
publique, des Entreprises publiques et des  
Réformes institutionnelles**



Monsieur Michel Ambroise  
Président des ARH  
Rue du Bois 14  
6792 Halanzy

**votre lettre du**  
20 mars 2009

**votre objet**

**notre objet**  
IND6669/BDR /AT

**annexe**

**correspondent / courriel**  
annelies.topff@vanackere.fed.be

**téléphone**  
02 210 19 13

**date**  
03 MEI 2009

**Concerne:** mobilité et le rail en Province du Luxembourg: l'avenir de la ligne 163...

Monsieur le Président,

Suite à ma la lettre du 6 avril dernier Infrabel me communique que l'exploitation des lignes de chemins de fer, en trafic intérieur de voyageurs, relève des décisions de l'opérateur ferroviaire SNCB au regard de la rentabilité.

En 1993, l'ancienne SNCB a estimé que, d'une part, l'état de la voie et les coûts de renouvellement que cela impliquait et, d'autre part, le faible taux de fréquentation, ne justifiaient pas le maintien de l'exploitation de la ligne Libramont - Bastogne avec du matériel ferroviaire.

La desserte par des bus a été décidée, à l'époque, de commun accord entre l'ancienne SNCB et le Ministre de tutelle.

Conformément à l'article 90 du contrat de gestion conclu entre l'Etat et Infrabel, l'autorisation de démontage de la ligne 163 a été accordée le 27 février 2009 par mon collègue de Mobilité et moi-même.

Il convient de noter qu'Infrabel est tenue de garder intacte l'assiette de voie de cette ligne de manière à permettre la remise en service de cette dernière si le trafic le nécessitait.

Depuis 1993, le tronçon Libramont - Bastogne continue à être desservi par des bus puisque l'opérateur ferroviaire SNCB n'a pas exprimé son intention de l'exploiter avec du matériel ferroviaire.

S'agissant des initiatives en matière de transport ferroviaire en Province de Luxembourg ces dernières années, il convient, notamment, de mettre en évidence l'électrification de l'axe Athus-Meuse pour le trafic marchandises et la réouverture au trafic voyageurs des lignes transfrontalières 165 Virton - Rodange et 167 Arlon - Rodange avec les points d'arrêt de Halanzy, Aubange et Messancy.

Pour l'avenir, Infrabel a entrepris, en collaboration avec les Chemins de Fer Luxembourgeois, un ambitieux programme de modernisation de l'axe Bruxelles - Namur-Arlon - Luxembourg.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Steven Vanackere  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Fonction publique,  
des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles